

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 12 (1904)
Heft: 5

Artikel: Le sénat helvétique à la Cathédrale de Lausanne
Autor: Reymond, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-13294>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Leurre qui lui succéda le 26 février 1468. Cependant, en 1469, il fut chargé de peindre des accessoires en bois pour l'entrée de Charles-le-Téméraire à Dijon, entrée qui n'eut lieu que le 23 janvier 1474¹.

Quant à *Pierre Spic* ou *Spicre*, il était peut-être le fils de Guillaume. En 1477, il était l'un des jurés pour les verriers et peintres². Le 13 septembre 1474, le chapitre de la collégiale Notre-Dame de Beaune passait un marché avec lui ; il devait fournir des modèles de tapisserie peints sur toile, représentant l'histoire de la Vierge, et figurant en outre le donateur, le cardinal Jean Rolin, évêque d'Autun et archidiacre de Notre-Dame³.

C'est probablement maître *Pierre Spicre* et non Guillaume qui fit des peintures au retable de la cathédrale, car, en 1472, d'après les documents cités, Guillaume était vieux et malade ; et il semble assez difficile qu'il ait pu entreprendre cette année-là le voyage de Lausanne.

François DUCREST.

LE SÉNAT HELVÉTIQUE

A LA CATHÉDRALE DE LAUSANNE

le dimanche 3 octobre 1802

Dans son numéro du 5 octobre 1802, le *Nouvelliste vaudois* publiait l'entrefilet que voici : « Dimanche 3 octobre, après le sermon, le citoyen Jaccottet a été appelé, en l'honneur des membres catholiques du gouvernement central, à célébrer la messe dans notre église cathédrale. Cela ne s'était jamais vu depuis 1536. »

¹ Id. p. 147. — Arch. municip. L. 413 f^o 216 ; et I, 6.

La relation de cette entrée, avec les textes qui la concernent, a été publiée dans les *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1902.

² Archives municip. M. 427, f^o 2.

³ Les tapisseries ne furent pas exécutées, mais plus tard l'archidiacre Hugues Le Coq, reprit le projet, et il figure, en 1500, avec ses armes, sur la fameuse histoire de la Vierge, tapisserie de N.-D. de Beaune ; on s'inspira sans doute, du moins en partie, des dessins de Pierre Spicre. Voir sur ce marché une communication de M. J. Garnier, archiviste départemental, dans *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. XIII, p. CIX. M. Garnier pense que le nom véritable est sans doute Spicker, et que le peintre était originaire des Pays-Bas.

Le fait est assez intéressant pour qu'il vaille la peine d'en rechercher les causes et les circonstances. Voici, brièvement, ce que nous avons appris sur cette question.

* * *

Les événements de 1802 sont dans toutes les mémoires. Chassés de Berne par la réaction fédéraliste de Watteville, le landammann Dolder et le gouvernement helvétique étaient venus se mettre, à Lausanne, sous la protection de l'énergique et habile préfet Monod. Le 20 septembre, à 2 heures de l'après-midi, les membres du Conseil d'exécution et du Sénat entraient dans notre ville, accompagnés du ministre de France Verninac. Pendant ce temps l'armée fédérale refoulait l'armée helvétique du côté de Lausanne, et malgré l'échec du coup de main de Pillichody sur Orbe (1^{er} octobre), le gouvernement n'espérait plus de salut que du côté de la France, dont il attendait avec impatience des nouvelles et des troupes.

C'est au milieu de ces graves préoccupations, qu'un membre du Sénat helvétique, M. Joseph d'Eglise, écrivit au chevalier de Langallerie qui présidait la Chambre administrative du canton du Léman. En date du 1^{er} octobre, il l'informait que les membres catholiques du gouvernement central désiraient un local convenable où ils pussent faire célébrer l'office d'après les rites de leur communion. Le sénateur d'Eglise indiquait d'ores et déjà le chœur de la cathédrale comme étant propre à ce but ¹.

Cette demande n'étant point insolite. Le gouvernement helvétique comprenait plusieurs catholiques. Citons, en outre du sénateur d'Eglise — originaire de Châtel-St-Denis, où il exerçait la médecine au moment de la Révolution — le statthalter Rüttimeann, de Lucerne, Müller-Friedberg, le Monod saint-gallois, naguère intendant de l'abbé de St-Gall; un descendant du vénérable ermite de Melchthal, von Flue d'Unterwald, le sénateur Lanther, de Fribourg, et peut-être le landammann Dolder lui-même.

Il n'y avait point à cette époque d'église catholique à

¹ Procès-verbaux de la Chambre administrative, 2 octobre 1802.

Lausanne. Un prêtre français, M. Marcellin Vivian, ancien curé de Liergues, près de Lyon, où il avait souffert sous la Terreur, desservait bien une chapelle privée installée depuis huit ans dans une des chambres de la maison de l'Avant-Poste, louée par une pieuse et mystérieuse étrangère, la baronne d'Olcah. Cet oratoire pouvait suffire à la petite communauté de trois cents catholiques qui s'était constituée à Lausanne au milieu du xviii^{me} siècle et s'était notablement accrue pendant la Révolution. Il n'était guère correct que les membres du gouvernement suisse n'eussent à leur disposition qu'un local particulier desservi par un prêtre étranger.

Enfin, et surtout, la demande du sénateur d'Eglise s'appuyait sur un précédent. Deux ans auparavant, en juillet 1800, la collégiale de Berne avait servi, dans des circonstances semblables, à une cérémonie identique. D'ailleurs, le chœur de la cathédrale de Lausanne n'était pas utilisé, la nef suffisait à l'Eglise nationale et la chapelle servait provisoirement au culte allemand. On sait que, sous le régime bernois, on avait cru possible de loger l'Académie tout entière dans le chœur. Ce projet fut abandonné et dès lors, ce dernier ne servit que de lieu de retraite à quelques personnes pieuses après la communion. Notons ce fait important qu'au début du xix^{me} siècle le chœur était séparé de la nef par un jubé en marbre noir, datant de l'époque bernoise et qui ne fut démoli qu'en 1827 ¹.

La Chambre administrative ne vit en conséquence aucune difficulté à répondre affirmativement à la demande du citoyen d'Eglise. Réunie le samedi 2 octobre, elle décida d'écrire à ce dernier qu'elle s'empressait « de donner les ordres nécessaires pour mettre le chœur de la cathédrale à la disposition des membres du gouvernement pour y célébrer le service divin suivant le rite de la communion catholique ». La Chambre administrative ajoutait gracieusement que ses membres « se faisaient un devoir et un plaisir de concourir en tout ce qui dépendra d'elle à ce qui pourra convenir et

¹ Gauthier, la *Cathédrale de Lausanne*, notes pages 3 et suivantes.

être agréable à leurs frères catholiques, membres du gouvernement résidant à Lausanne ¹.»

La Chambre administrative décidait, en outre, d'écrire à la Municipalité afin que, dès le dimanche matin, le chœur fût mis à la disposition des membres du gouvernement, « et de l'inviter à faire observer la plus exacte police pour la décence et la tranquillité des cérémonies du culte catholique, et enfin à faire préparer le local en débarrassant le chœur de tout ce qui pourrait gêner le service divin ». Cette dernière phrase semble indiquer que le chœur était encombré d'objets ne servant pas au culte.

* * *

Cette correspondance officielle avait certainement dû être précédée d'entretiens entre le sénateur d'Eglise, le préfet national Monod et Pidou, qui faisait à ce moment-là partie du Sénat helvétique. Cela résulte de la communauté d'idées qui unissait d'Eglise et Monod, et de l'attitude que prit ce dernier dans la suite de cette affaire. La conversation porta évidemment sur le choix du prêtre officiant, qui ne pouvait être le chapelain de la baronne d'Olcah. Ce fut, en effet, un prêtre vaudois de grand mérite, M. Joseph Jaccottet, curé d'Assens, celui-là même dont l'album au *Peuple vaudois* vient de reproduire l'originale et sémillante physionomie.

M. Joseph Jaccottet jouissait d'une grande notoriété. Né à Echallens en 1755, il remplissait au collège de St-Michel, à Fribourg, les fonctions de professeur de théologie, lorsqu'en avril 1796 l'évêque de Lausanne, Mgr d'Odet, l'invita à le remplacer à la cure d'Assens. Celle-ci était pourvue d'un des meilleurs bénéfices du canton ², et M. Jaccottet s'en montrait naïvement fier en signant quelquefois du qualificatif sonore de « Seigneur curé d'Assens ». Cependant, lorsque la Révolution survint, il fut un des plus empressés à s'y rallier. Ce fut

¹ Procès-verbaux de la Chambre administrative, 2 octobre 1802.

² Comprenant un fief noble au nord-ouest de la paroisse d'Assens, rapportant en censes 120 quarterons de froment et d'avoine, le tiers de la dîme d'Assens, les prémices sur 227 feux donnant un rendement de 1728 florins.

lui qui, dans le temple mixte d'Assens, donna lecture de la première Constitution helvétique à la communauté assemblée, en présence du curé et du pasteur occupant chacun l'une des chaires de l'église. Plus tard, il est vrai, son enthousiasme se refroidit. Bien qu'il n'ait eu personnellement rien à souffrir des *Bourlapapays*, il vit avec peine la suppression des dîmes et censes. Aussi, le voyons-nous célébrer la droiture, la loyauté, le courage et la modération du préfet Polier, tandis que Monod lui faisait l'effet d'être l'instrument des révolutionnaires ¹.

Ce fut néanmoins M. Jaccottet que Monod et d'Eglise choisirent, non seulement parce qu'il était Vaudois et connu, mais parce qu'officiellement les catholiques de Lausanne, dont il était le protecteur, se rattachaient à sa paroisse, et surtout parce que c'était déjà lui qui avait officié à la collégiale de Berne en 1800.

* * *

On aimerait avoir des détails circonstanciés sur la cérémonie. Malheureusement, ils font défaut. Le *Nouvelliste vaudois* indique simplement qu'elle eut lieu après le sermon, auquel assistèrent probablement les membres protestants du gouvernement helvétique. Dans une courte notice manuscrite, M. Jaccottet dit qu'elle fut célébrée à 10 heures et demie du matin. L'église d'Assens et la chapelle de Madame d'Olcah fournirent sans doute les objets liturgiques. L'absence de mention spéciale indique qu'il y eut une simple messe basse, sans allocution. M. Jaccottet dit son bonheur d'avoir célébré les saints-mystères « sur la même pierre » ² où tant d'évêques avaient officié, et après une si longue interruption. De la cérémonie même, il ne parle que pour mentionner la présence du gouvernement, « d'une multitude de peuple », c'est-à-dire des catholiques de Lausanne, de plusieurs de ses paroissiens d'Assens, et de nombreux protestants.

¹ Notes tirées des archives de la cure catholique d'Assens.

² Id. Il s'agit sans doute ici du « même endroit ».

L'office se déroula sans incident et il ne se renouvela pas. L'événement eut néanmoins une suite.

Quinze jours après, le gouvernement quitta notre ville. Cette quinzaine avait été mouvementée. Le 4 octobre, le général Rapp avait apporté à Lausanne la proclamation de Bonaparte annonçant sa médiation. Puis les Lausannois avaient vécu dans la crainte angoissante de se voir assiégés par une armée fédérale. Enfin, le 13, l'annonce de la soumission de la Diète de Schwytz avait permis aux autorités helvétiques de songer à retourner à Berne.

Le 15 octobre, à la veille de quitter Lausanne, M. d'Eglise écrivit à la Chambre administrative pour la remercier de ses bons procédés. Il ajouta que « les membres catholiques du Sénat verraient avec plaisir que le chœur de la cathédrale pût continuer à servir à la célébration de la messe pour le grand nombre des catholiques qui sont à Lausanne. ¹ »

Cette demande ou plutôt ce souhait fut le point de départ de négociations qui durèrent plusieurs années et qui aboutirent finalement à mettre les coreligionnaires de M. d'Eglise au bénéfice de la co-jouissance du temple allemand de St-Etienne, régime qui dura jusqu'en 1835, date de la construction de l'église du Valentin.

Maxime REYMOND.

¹ Procès-verbaux de la Chambre administrative, 26 octobre 1802.

LES ARMES DE GUILLAUME DE MENTHONAY A LA CATHÉDRALE

A l'aide de quelques textes et de quelques documents contemporains, M. Fréd. Dubois a montré que les armes qui se trouvent sur les trois consoles qui existent encore dans l'angle rentrant de la nef et du transept sud, sont bien les armes de Guillaume de Menthonay, évêque de Lausanne de 1394 à 1406. Ce travail a été publié dans les *Archives héraldiques suisses*, 1904.
